

## Viridien

Société Anonyme au capital de 7 189 314 €  
Siège Social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy  
969 202 241 RCS Evry  
(la "Société")

### Procès-verbal des décisions du Président-Directeur Général du 8 avril 2026

L'an 2026, le 8 avril

Madame Sophie Zurquiyah, agissant en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, a pris les décisions suivantes :

\*\*\*\*

- I. Agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par le Conseil d'administration à l'effet de constater à tout moment le nombre et le montant des actions émises à la suite de levées d'options au titre des plans d'options de souscription en vigueur au sein de la Société et d'apporter les modifications correspondantes aux statuts,

Constate, par la présente, qu'à la date du 8 avril 2026, ont été souscrites :

- 474 actions au prix de 110 € dans le cadre du plan du 25 juin 2020
- 326 actions au prix de 91 € dans le cadre du plan du 24 juin 2021
- 1 184 actions au prix de 105 € dans le cadre du plan du 22 juin 2022
- 182 actions au prix de 68 € dans le cadre du plan du 22 juin 2023

En conséquence, la Société a émis un total de 2 166 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, le capital social de la Société a été augmenté de 2 166 € avec une prime d'émission de 216 336 €.

Compte-tenu de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est ainsi porté de 7 189 314 € à 7 191 480 € au 8 avril 2026, divisé en 7 191 480 actions de 1 € chacune.

- II. Par conséquent, constate qu'au 8 avril 2026, compte tenu des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, l'article 6 "Capital" des statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit (le reste de l'article demeurant inchangé) :

#### "Article 6 – Capital"

1. *Le capital social est fixé à 7 191 480,00 euros, divisé en 7 191 480 actions de 1,00 euro chacune."*

Le Président-Directeur Général confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait des présentes décisions pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président-Directeur Général.

  
Mme Sophie Zurquiyah  
Président-Directeur Général